

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 27 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

**2018 DVD 31** Canalisation sous la rue Huguette Schwartz (14e). Convention d'occupation du domaine public avec la SCI Broussais La Charité.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1 ;

Vu la convention d'occupation du domaine public avec la Croix Rouge Française votée par délibération 2015 DU 78 des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la SCI Broussais La Charité la convention d'occupation du domaine public concernant le passage d'une canalisation sous la rue Huguette Schwartz (14<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 14e arrondissement en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SCI Broussais La Charité la convention d'occupation du domaine public concernant le passage d'une canalisation sous la rue Huguette Schwartz (Paris 14<sup>e</sup>), dont le texte est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**